EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **14 avril 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatorze avril deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 07 avril 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre BRENAS à Edith CANDELIER, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Marianne MAXIMI à Florent NARANJO, Abdelmajid MELLOUKI à Cécile AUDET, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Secrétaire :	**Guillaume VIMONT**

Monsieur le Maire, après avoir fait l'appel interrompt la séance à 18 h 19 pour recevoir, avec les présidents de groupe, une délégation du personnel des Galeries Lafayette.
Madame Sondès EL HAFIDHI arrive pendant la suspension de séance.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire reprend la séance à 18 h 53.
Madame Françoise NOUHEN quitte la séance pendant les questions 3 et 4.
Monsieur Louis COUSTES part avant le vote de la question 3 sans laisser de pouvoir (fin du pouvoir de M. Jean-Pierre LAVIGNE).
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question 7 et donne pouvoir à Monsieur Alparslan COSKUN.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE part avant le vote de la question 8 et laisse pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Madame Isabelle LAVEST et Monsieur Grégory BERNARD partent sans laisser de pouvoir avant le vote du vœu.

Rapport N° 5

DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL

Rapporteur : Monsieur Saïd Akim BARA

L'article L 3132-26 du code du travail permet au Maire de déroger à la règle du repos dominical dans la limite de douze dimanches par an. Le Maire préalablement à sa décision doit solliciter l'avis du Conseil Municipal et au-delà de cinq doit demander l'avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI. La liste doit être arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année.

Dans les conditions prévues par l'article L3132-27 du code du travail, chaque salarié privé du repos du dimanche bénéficie d'un repos compensateur équivalent en temps et d'une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente.

Par délibération en date du 16 décembre 2016, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe de cinq dérogations au repos dominical en 2017 pour les commerces de détail, soit le dimanche 15 janvier, le dimanche 26 novembre et les dimanches 03, 10 et 17 décembre.

Ces ouvertures dominicales génèrent une dynamique commerciale qui attire de nombreux consommateurs en dehors de la zone de chalandise habituelle de Clermont-Ferrand. Ainsi, pour beaucoup d'enseignes, la période de Noël représente parfois jusqu'à 30 % du chiffre d'affaires annuel.

En conséquence, de nombreux commerçants ont suggéré de rajouter le dimanche 24 décembre à la liste des dimanches retenus. Ils espèrent ainsi attirer les achats de dernières minutes. Par ailleurs, la quasi totalité des représentants des métiers alimentaires attendent ce dimanche supplémentaire. Le marché de Noël sera ouvert le dimanche 24 décembre et le public ne comprendrait pas la fermeture dominicale des commerces sédentaires.

Cette mesure exceptionnelle pour 2017 ne remettra pas en cause le principe général des cinq dérogations annuelles décidées en 2015 au niveau de l'agglomération par l'organe délibérant de la Communauté urbaine qui vient par ailleurs d'acter ce sixième dimanche pour 2017.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'émettre un avis favorable sur le principe d'accorder exceptionnellement une sixième dérogation pour cette année 2017 mais en prévoyant, pour le 24 décembre, la fermeture des enseignes à 17h30 afin de respecter le repos des salariés.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 4 mai 2017

Pour le Maire et par délégation :
l'Adjoint au commerce,

Saïd Akim BARA